

[Image]



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2023/2024



Nom du tournoi : 9ème Tournoi de Valsershône
N° de dossier : 2301253
Club ou comité : Valsershône Badminton Club 01

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type : Tournoi individuel adultes (minimes à vétérans)
Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.
Le niveau géographique de la compétition est : International

2) La compétition se déroule du : 27/04 2024 au 28/04 2024

3) Dans : 2 salle(s) et sur 14 terrains
Salle 1 = 8 terrains
Salle 2 = 6 terrains
Salle 3 = terrains
Salle 4 = terrains

4) Le logiciel utilisé sera : BadNet

5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : RIVAULT-PINEAU Frédéric

Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

6) La compétition est ouverte aux joueurs allant de N2 à NC inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD.

7) Les disciplines sont les suivantes :

SH	SD	DH	DD	Mx
oui	oui	oui	oui	oui

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex) dans SPÉCIFICITÉS à la fin du RC.

8) Chaque joueur peut participer à maximum : deux discipline(s)

9) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en Pouples puis élimination directe

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

10) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

11) L'inscription se fera individuellement ou par club

12) La date limite de réception des inscriptions est fixée au 14/04 2024

Le nombre maximum de joueurs sera de 330 par jour et/ou par discipline.

En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon les critères suivants :

Critère 1 : Date d'inscription
Critère 2 - Date de paiement

13) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :
lien BadNet : <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=22133>
adresse postale :

[Image]

- 14) Le joueur devra être licencié _____ à la date limite des inscriptions _____
- 15) Les droits d'engagement sont de :
1 tableau _____ 20 _____ 2 tableaux _____ 24 _____ 3 tableaux _____
Par équipes _____
- 16) Le paiement se fera _____ individuellement ou par club _____
- 17) Le paiement est à effectuer _____ en ligne sur Bad Net avec le lien ci-dessous _____

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=22133>

- 18) Le CPPH pris en compte sera celui du :

18/04	2024
-------	------
- La confection des tableaux sera effectuée le :

19/04	2024
-------	------
- Le tirage au sort sera effectué le :

19/04	2024
-------	------

FORFAITS

19) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

18) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à sophie.bluy@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REMPACEMENTS

19) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

Dans l'ordre de la liste d'attente

DURANT LE TOURNOI

20) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

21) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

22) Le volant de référence plume sera _____ SPIN GOLD _____

Le volant de référence plastique sera _____ MAVIS 500 _____

23) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est

24) Le mode d'arbitrage du tournoi sera _____ en auto-arbitrage intégral _____

25) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

26) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à _____ trois minutes _____ de prise de contact avec le terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain**.

27) Les feuilles des matchs _____ ne seront pas imprimées. Des ardoises ou feuilles de brouillons seront à disposition au bord des terrains et le score des matchs devra être saisi sur les tablettes à disposition.

Le score devra être ramener par les 2 joueurs ou paires à la table de marque à la fin du match

28) Pour tout volant touchant une structure _____ À remettre une fois au service et faute en jeu _____

Idem pour les filins

29) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

[Image]

30) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

31) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

32) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

Les tableaux de simples et mixtes se jouant entièrement le samedi, il n'est pas possible de cumuler ces deux tableaux. Les Juges arbitres adjoints de la compétition seront PHILLIPE Samuel et NIZARD Christophe. Mr LEGARDEUR Lucas sera en stage de validation de sa formation JALA sur cette compétition. Une tenue de badminton est exigée sur les terrains. Ce référé à l'annexe du RGC « Tenue vestimentaire »

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.